

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vingt-et-un mars deux mille onze à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, président, M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, Mlle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMÉSY, Mme Nicole NOYER, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Anne-Marie DEBAIS, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON (arrivée à 18 h 45), M. Alain FOUCHY, Mme Simone DURANTON et M. Jean-Luc GUILLOTON

Etaient excusés : Mme Anne CARILLER (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY), Mme Janine FAHRNER (pouvoir à Mlle CHICOUET), M. Maxime BAILLY (pouvoir à M. CHATOUX) et M. Francisco NEVES (pouvoir à Mme FLIZOT°)

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DEBAIS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal et remercie Monsieur Bernard PINOT, receveur municipal, pour sa présence.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Anne-Marie DEBAIS est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

Madame PERRICHON donne lecture du compte rendu de la séance du 14 février 2011 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le conseil municipal :

- Décision n° 2011.02.03 du 28 février 2011 - Acceptation d'une proposition d'indemnisation de 883,99 € présentée par MMA Brennus Assurances - Sinistre du 19 décembre 2010 (vandalisme au complexe Roger Treillé)
- Décision n° 2011.02.04 du 28 février 2011 – Acceptation d'une proposition d'indemnisation de 750,00 € présentée par MMA IARD – Sinistre du 16 août 2010 (jardinière et panneau de signalisation avenue Aristide Briand)

DELIBÉRATIONS

REMISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE – Mission du cabinet ARIMA Consultants

Le conseil, à l'unanimité,

- confie au cabinet ARIMA Consultants une mission d'assistance et de conseil en vue de la renégociation des contrats d'assurance qui doivent être remis à la concurrence selon les règles de passation des marchés publics ;
- autorise le maire à signer la convention d'intervention correspondante pour un montant de 2 000 € HT.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – Délégation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne à négocier le marché d'assurance statutaire pour les risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL

- décès, accident du travail, maladie professionnelle
- longue maladie et maladie de longue durée sans franchise
- maternité sans franchise
- maladie ordinaire avec franchise de 10 jours

Agents non affiliés à la CNRACL

- tout risque avec franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire
- tout risque avec franchise de 15 jours pour la maladie ordinaire

RECRUTEMENT DE PERSONNES EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le conseil, à l'unanimité autorise le maire à signer une convention avec l'Etat afin de recruter

- un agent au service des sports à hauteur de 30 ou 35 heures hebdomadaires ;
- deux agents aux services techniques et périscolaire à hauteur de 26 ou 35 heures hebdomadaires
- deux agents au service périscolaire-animation à hauteur de 26 heures hebdomadaires

par contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1er avril 2011.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote des différents comptes administratifs présentés par Monsieur BOUCHERON, adjoint chargé des finances. Conformément à la loi, il quitte la salle et Monsieur VERGNOLLES, premier adjoint, assume la présidence de séance.

BUDGET PRINCIPAL – Compte administratif de l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2010 – budget principal – tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 770 378,36	4 829 949,83
	Section d'investissement	1 197 597,30	2 215 566,79
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement		417 279,76
	Report en section d'investissement	887 532,38	
TOTAL (réalisation + reports)		6 855 508,04	7 462 796,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	856 680,00	845 524,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	856 680,00	845 524,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 770 378,36	5 247 229,59
	Section d'investissement	2 941 809,68	3 061 090,79
	TOTAL CUMULÉ	7 712 188,04	8 308 320,38

BUDGET DE L'EAU – Compte administratif de l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2010 – budget de l'eau – tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	378 663,70	391 585,57
	Section d'investissement	121 409,49	109 075,71
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation		246 990,84
	Report en section d'investissement	39 886,95	
TOTAL (réalisation + reports)		539 960,14	747 652,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	132 765,00	150 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	132 765,00	150 000,00
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	378 663,70	638 576,41
	Section d'investissement	294 061,44	259 075,71
	TOTAL CUMULÉ	672 725,14	897 652,12

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Compte administratif de l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2010 – budget de l'eau – tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	305 155,92	266 967,24
	Section d'investissement	15 144,74	11 420,45
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation		45 911,01
	Report en section d'investissement		27 662,32
TOTAL (réalisation + reports)		320 300,66	352 021,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	860,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	860,00	-
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	305 155,92	312 938,25
	Section d'investissement	16 004,74	39 082,77
	TOTAL CUMULÉ	321 160,66	352 021,02

Arrivée de Madame PERRICHON à 18 heures 45.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de séance.

BUDGET PRINCIPAL – Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET DE L'EAU – Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable pour le budget de l'eau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010

Le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable pour le budget de l'assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL – Dépenses de fonctionnement – Régime indemnitaire du personnel communal – Vote du crédit global 2011

Le conseil, à l'unanimité, arrête à la somme de 189 859,27 € le crédit global relatif au régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2011.

BUDGET PRINCIPAL – Adoption du tableau des effectifs au 31 décembre 2010

Le conseil, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs du personnel communal au 31 décembre 2010.

BUDGET PRINCIPAL – Dépenses de fonctionnement – Avenant à la convention avec le Centre Départemental de Gestion des Enseignants Musiciens et Danseurs

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer un avenant à la convention avec le Centre Départemental de Gestion des Enseignants Musiciens et Danseurs pour la somme de 140 177 €.

BUDGET PRINCIPAL – Fixation de l'enveloppe globale des subventions aux associations et clubs sportifs

Le conseil, à l'unanimité, décide

- de répartir comme suit l'enveloppe globale des subventions réservées aux associations :
 - 15 000 € pour les classes de neige (subventions aux coopératives scolaires) ;
 - 58 000 € pour les associations sportives, à répartir selon le règlement précédemment adopté par le conseil municipal ;
 - 50 000 € pour les autres associations, y compris la subvention au CNAS et à l'amicale du personnel, et les éventuelles subventions exceptionnelles aux clubs sportifs ;
- que la somme affectée aux subventions des associations sportives, soit 58 000 €, donnera lieu à un versement en deux temps ;
 - un acompte de 50 % du montant de la subvention 2010 attribué dès à présent, soit 28 967,47 € :

Avenir de Paron Sport : 26 676,12 € / 2	13 338,06 €
PSCM Football : 20 683,37 € / 2	10 341,70 €
ESP Basket-ball : 6 608,21 € / 2	3 304,10 €
Paron Sens Escrime : 1 548,23 € / 2	774,11 €
CAF Paron (escalade) : 2 048,20 € / 2	1 024,10 €
AFS : 370,80 € / 2	185,40 €
 - un solde, calculé en application de la grille adoptée le 28 février 2005 et modifiée le 19 mai 2009, versé en fin d'année ;
- que les subventions supérieures à 200 € donneront lieu au versement d'un acompte de la moitié de leur montant, le solde étant réglé à l'appui des pièces justificatives visées à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, sauf dispositions contraires mentionnées dans toute convention passée avec les associations concernées.

BUDGET PRINCIPAL – Dépenses de fonctionnement – Recettes d'investissement – Mise en conformité des amortissements comptables avec les registres du receveur municipal

Le conseil, à l'unanimité, décide

- que la régularisation d'amortissements à opérer par la commune se fera en deux ans ;
- d'inscrire dès cette année au budget primitif un montant de 132 331,82 € correspondant, selon les estimations des services, à environ la moitié de la somme à régulariser.

BUDGET PRINCIPAL – Section d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement 2011

Le conseil, à l'unanimité, décide

- de voter des autorisations de programme pour les deux opérations suivantes :
 - Réalisation d'un parking rue des Acacias

Montant de l'autorisation de programme : 310 000 €
Crédits de paiement 2011 : 160 000 €
Crédits de paiement 2012 : 150 000 €

– Réalisation d'un stade ado

Montant de l'autorisation de programme : 180 000 €
Crédits de paiement 2011 : 45 000 €
Crédits de paiement 2012 : 135 000 €

- que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement N + 1 automatiquement

BUDGET PRINCIPAL – Demandes de subvention – Réalisation d'un stade ado et d'une aire de jeux pour les 2-8 ans

Le conseil, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation d'un stade ado et d'une aire de jeux 3-8 ans :

	Dépenses	Recettes
Montant de la dépense subventionnable HT	182 274 €	
Subvention au titre de la DETR (30 %)		54 680 €
Subvention au titre de la DDCSPP Pôle Sport Jeunesse (20 %)		30 000 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général		6 100 €
Emprunt		91 494 €
TVA	35 726 €	
FCTVA		33 750 €
Autofinancement		1 976 €
	218 000 €	218 000 €

- s'engage à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2011 ;
- sollicite les subventions susmentionnées.

BUDGET PRINCIPAL – Budget primitif de l'exercice 2011

A l'issue de l'exposé présenté par Monsieur le Maire, Monsieur GUILLOTON annonce qu'il votera contre le budget primitif 2011. En effet, si le contenu du budget n'appelle aucune réserve de sa part, il considère néanmoins que l'absence de visibilité s'agissant des dotations versées par l'Etat entache la sincérité du vote. Monsieur le Maire en prend acte.

Le conseil, par 26 voix pour et 1 voix contre,

- adopte le projet de budget primitif de l'exercice 2011 qui lui est présenté en équilibre à 5261 974,23 € en fonctionnement et à 2 360 347,28 € en investissement ;
- vote le présent budget au niveau du chapitre, avec un vote par opérations pour la section investissement ;
- une subvention d'équilibre de 28 000 € au CCAS et de 16 000 € à la Caisse des Ecoles ;

- le recours à l'emprunt à hauteur de 450 000 €

BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – Tarif pour la pose de compteurs dans les bâtiments collectifs et les lotissements privés équipés

Le conseil, à l'unanimité, fixe comme suit le tarif relatif aux services de l'eau et de l'assainissement avec effet au 1er avril 2011 :

EAU	
Travaux (montants HT)	
Branchement particulier (jusqu'à 2,50m linéaire) – DCM du 29/06/2010	610,00 €
Plue-value par ml supplémentaire - DCM du 29/06/2010	235,53 €
Branchement provisoire - DCM du 29/06/2010	72,58 €
Main d'œuvre horaire (déplacement compris) - DCM du 29/06/2010	36,94 €
Redevance pour changement de compteur gelé ou détérioré – DCM du 29/06/2010	87,17 €
Pose d'un compteur dans un immeuble collectif	113,63 €
Pose d'un compteur dans un lotissement privé équipé de regards	208,66 €

ASSAINISSEMENT	
Travaux (montants TTC)	
Branchement particulier	sur devis
Curage (horaire)	73,15 €
Contrôle de l'assainissement	100,00 €
Déplacement pour vérification du fonctionnement du réseau public et des canalisations privées (horaire)	36,94 €

BUDGET DE L'EAU – Affectation du résultat

Le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget de l'eau de la manière suivante :

- 45 617,93 € à l'article 1068 ;
- le solde (210 562,76 €) restant au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET DE L'EAU – Budget primitif de l'exercice 2011

Le conseil, à l'unanimité,

- adopte le projet de budget primitif 2011 -budget de l'eau- qui lui est présenté en équilibre à 603 254,26 € en exploitation et à 361 985,73 € en investissement ;
- autorise le recours à l'emprunt à hauteur de 100 000 €.

Répondant à une question posée par Monsieur JACQUES, Monsieur le Maire confirme que l'aménagement du quartier de la Plaine nécessite un renforcement du réseau et ajoute qu'une consolidation de la défense incendie de l'Univers et de la SOTAC va être réalisée dans le cadre de la création du giratoire.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Budget primitif de l'exercice 2011

Le conseil, à l'unanimité,

- décide d'appliquer une hausse de la redevance de 0,15 € sur la part communale ;
- adopte le projet de budget primitif 2011 -budget de l'assainissement- qui lui est présenté en équilibre à 377 492,33 € en exploitation et à 36 934,47 € en investissement.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – Modification du règlement intérieur

Le conseil, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du centre de la petite enfance précisant notamment les modalités de participation financière des familles en cas de retard et d'absence d'un enfant dont la place a fait l'objet d'une réservation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur VERGNOLLES, premier adjoint, s'adressant à Monsieur GUILLOT, adjoint chargé des affaires scolaires, souhaite obtenir des informations sur la fréquentation de l'accueil de loisirs et sur le nombre d'encadrants.

Se déclarant peiné par la rumeur qui a cours actuellement, Monsieur GUILLOT rappelle que l'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. D'une capacité d'accueil de 40 enfants scolarisés en maternelle et de 36 enfants scolarisés en primaire le mercredi, la structure compte respectivement 40 et 42 inscrits, étant précisé que les fréquentations ne sont pas simultanées. En période de vacances, la capacité d'accueil est fixée à 16 et 24 enfants.

Monsieur GUILLOT précise que les participants ont la possibilité de pratiquer d'autres activités (sportives, culturelles), le personnel de l'accueil de loisirs se chargeant du transport.

Monsieur le Maire souligne que la structure bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un contrat enfance-jeunesse. Il en résulte des impératifs en matière de taux d'encadrement des enfants.

Pour sa part, Monsieur JACQUES tient à signaler la rencontre musicale organisée le dimanche 27 mars à 17 heures à l'église Notre-Dame de Paron à la faveur de laquelle l'orchestre symphonique de l'école de musique se produira pour la première fois.

Fait à Paron, le 17 février 2011

La Secrétaire,

Le Président,

SIGNÉ

SIGNÉ

Nathalie PERRICHON

Bernard CHATOUX